la cgt Ardèche

UNIR AGIR

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Journal de l'U.D C.G.T de l'Ardèche

N° 208 – MARS 2026

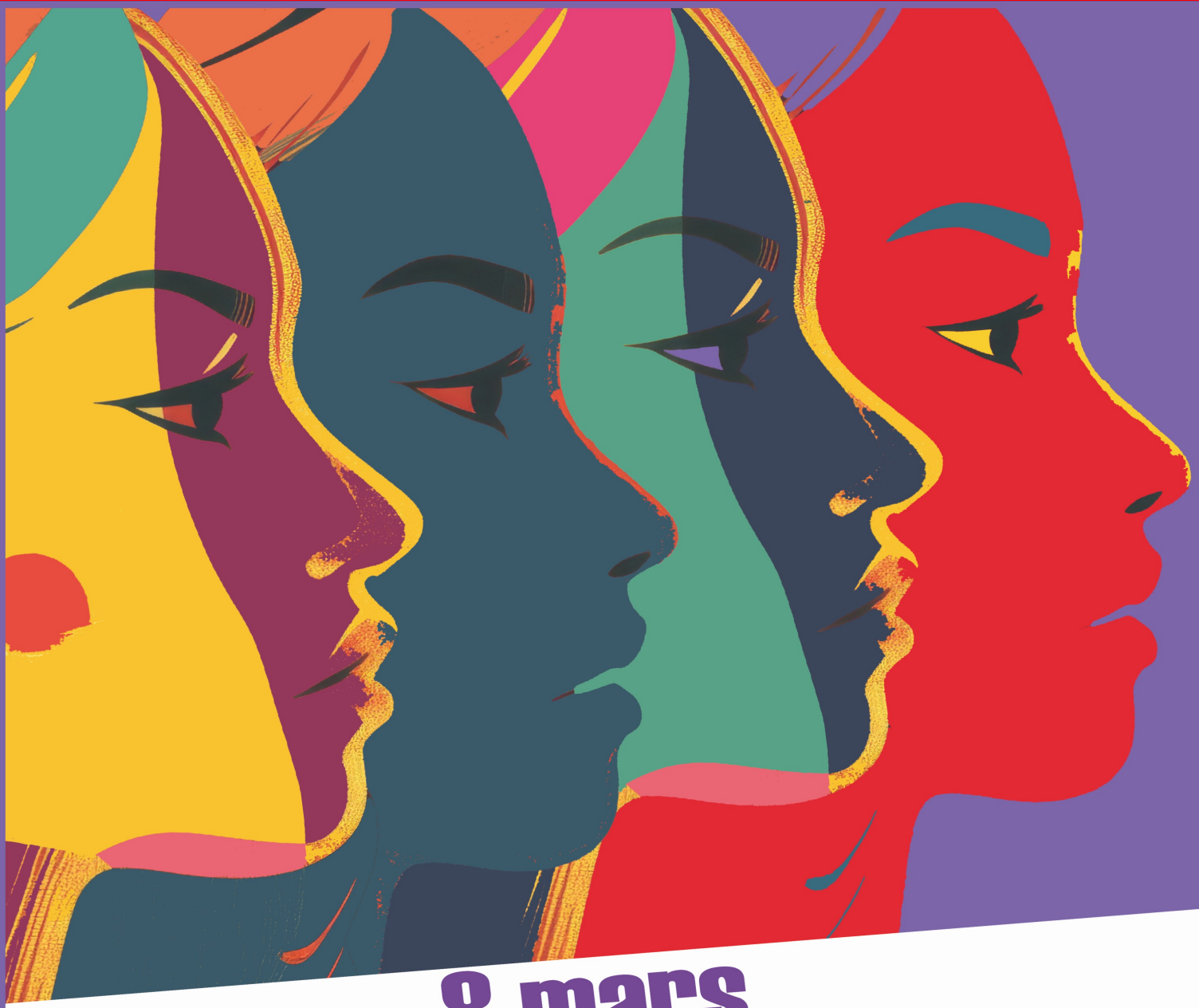

8 mars

journée internationale de lutte pour les droits des femmes

LUTTES :

Édito – Égalité dans l'Éducation Nationale – 8 mars journée internationale des droits des femmes – Égalité Femmes/hommes : Une urgence sociale et psychologique – Note juridique : Index Egalité 2026

VIE SYNDICALE :

Tetra Médical : Quand le capitalisme industriel empoisonne – Renouvèlement des conseillers prud'hommaux – Renouvèlement des mandats d'administrateurs des caisses de Sécurité sociale – Verrerie de Labégude : 4mois de grève, une détermination intacte – Menace de fermeture de plusieurs bureaux de poste

CULTURE :

IHS-CGT : Les débuts du réseau téléphonique en Ardèche – Lectures

SOMMAIRE n° 208

Luttes / 1 – 6

- Édito
- Égalité dans l'Éducation Nationale
- 8 mars : Journée internationale des droits des femmes
- Égalité femmes/hommes Une urgence sociale et psychologique
- Note juridique : Index égalité

Vie Syndicale / 7 – 10

- Tetra Médical Annonay : Quand le capitalisme industriel empoisonne
- USR : le 6 novembre contre l'austérité
- Renouvèlement des conseillers prud'hommaux
- Renouvèlement des mandats administrateurs des caisses locales de sécurité sociale
- Verrerie de Labégude : 4 mois de grève, une détermination intacte
- Menace de fermetures de plusieurs bureaux de poste

Culture / 15

- I.H.S C.G.T : Les débuts du réseau téléphonique adréchois
- Lectures

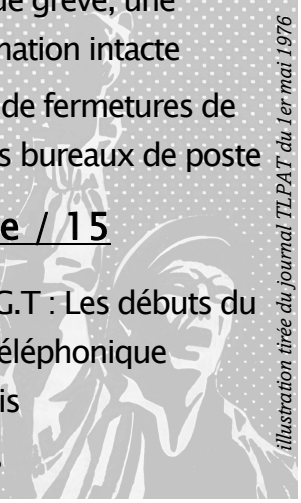

illustration tirée du journal TLPAT du 1er mai 1976

Edito

8 mars : Journée internationale des droits des femmes

■ Non le 8 mars n'est pas la journée de la femme mais la journée internationale pour le droit des femmes. Le 8 mars est une journée de mobilisation générale afin de rappeler que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être gagné.

Non le **8 mars** n'est pas la journée de la femme mais la **journée internationale pour le droit des femmes**.

Le **8 mars** est une journée de **mobilisation générale** afin de rappeler que le **combat pour l'égalité** entre les femmes et les hommes est encore loin d'être gagné.

Cette journée trouverait son origine dans les **manifestations de femmes** du début du XXème siècle, réclamant de **meilleures conditions de travail et le droit de vote.**

La féministe allemande **Clara ZETKIN** lance la proposition d'une **journée internationale des femmes en 1910**. Des journées de mobilisation s'organisent partout en Europe les années suivantes mais c'est le **8 mars 1917** qui va faire entrer cette date dans l'histoire, avec **la grève des ouvrières de St Pétersbourg** qui marque le début de la **révolution russe**.

En France, la lutte féministe de référence, va être la **grève de 1924 des sardinières de Douarnenez** pour protester contre la pénibilité de leurs tâches et demander une augmentation de salaire. **Cette grève durera plus de six semaines** et aura un retentissement national.

Cette grève sera à l'origine d'une mobilisation qui durera plusieurs mois dans la région. Elle deviendra la référence des mouvements féministes.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus historiques et les plus structurelles de nos sociétés. Malgré les avancées ces dernières décennies, le chemin reste long pour gagner l'égalité. Selon l'ONU, les femmes devront attendre encore plus de **300 ans** avant de connaitre un monde égalitaire. Les femmes et les jeunes filles continuent de subir le **sexisme**, la **discrimination**, les **violences basées sur le genre**, l'**exclusion sociale et économique**.

Aujourd'hui en France, les salariées françaises gagnent en moyenne **22.2% de moins** que leurs homologues masculins. 20% des femmes inactives le sont à cause d'obligations familiales, c'est 4 fois plus que la part des hommes inactifs pour les mêmes raisons. **53% des pauvres en France sont des femmes**, soit 4.9 millions de femmes vivant sous le seuil de pauvreté. Les deux tiers des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont des femmes.

En 2025, il y a eu **166 féminicides** recensés en France (sources: Nous toutes) ce qui représente un bilan record et Inquiétant. Sur ces **166 féminicides**, **97 ont été commis par des compagnons ou ex-compagnons**.

La **CGT** se bat au quotidien pour faire émaner une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes, pour lutter contre les inégalités de genre et renouer avec le progrès pour toutes et tous. A travers **la lutte féministe**, elle souhaite parvenir à une société plus démocratique fondée sur la satisfaction de tous les besoins humains, dont la santé, la paix et la solidarité, et ainsi mettre fin à toutes formes d'exploitation et de domination dont les premières victimes sont les femmes.

L'égalité des sexes reste une tache en suspens, un horizon au lieu d'un présent. Bien que nous ayons fait des pas de géants dans cette direction, **il reste encore un long chemin à parcourir.**

Retrouve l'Édito traduit en anglais, espagnol et italien en scannant le QR code.

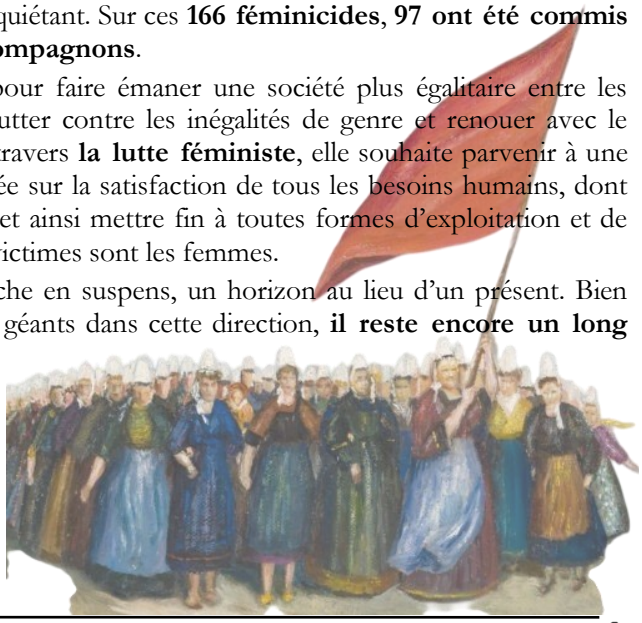

Illustration tirée d'un tableau de Charles Tillon « La révolte des sardinières » huile sur toile, 1926, collection musée de Bretagne

Journal Trimestriel de l'Union Départementale des syndicats CGT de l'Ardèche

UD CGT 07 25 Avenue de la Gare 07000 PRIVAS **Tél. :** 04 75 66 76 66 **mail :** ud07@cgtardeche.org

udcgt07.wordpress.com **facebook**.com/LA.CGT.07.COMMUNIQUE **twitter**.com/cgt_07

Directeur de publication : Sébastien NICOLAS UD CGT 07 **Imprimerie** Cévenole Coux **CPPAP** 0625 S 06538 **ISSN** 0248-6733

Égalité dans l'Éducation Nationale

■ À la rentrée 2024, 1,2 million de personnes en activité au ministère de l'Éducation Nationale relèvent de l'enseignement scolaire dont 0,9 million de femmes et 0,3 million d'hommes.

Globalement, la part des femmes est moins élevée parmi **les enseignants (71%)** que parmi **les non-enseignants (81%)**. Leur proportion parmi les catégories A est du même ordre qu'au sein de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. **Les femmes représentent (48%) des personnels de catégorie A+** (directeursrices d'administration centrale, des recteurs.rices, des inspecteurs.rices généraux.les, des secrétaires généraux.ales d'académie (SGA), des directeurs.rices académiques des services de l'Éducation Nationale (DASEN), et des inspecteurs.rices d'académie-inspecteurs.rices pédagogiques régionaux.ales (IA-IPR). **La proportion de femmes est nettement plus importante dans les catégories B (81%)** et **(C 84%)**.

#GREVE FEMINISTE

Les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes sont lié·es au fait que les femmes sont confrontées au « *plancher collant* » car concentrées dans les emplois à temps partiel avec des bas salaires, aux « *parois de verre* » car dans des filières les moins rémunérées et au « *plafond de verre* » car accédant moins aux postes à responsabilité.

Dans l'Éducation Nationale, **l'exemple des AESH où les femmes sont surreprésentées (93%)** est éclairant : **un temps de travail souvent incomplet avec un salaire mensuel moyen de 900 €.** De même les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie C de la filière administrative, alors qu'elles ne sont que **37% dans l'encadrement supérieur**. Les **écarts de salaire entre les femmes et les hommes** peuvent atteindre jusqu'à **18%** (catégorie A non enseignants) l'indemnitaire jouant particulièrement en défaveur des femmes. Et en moyenne, **les femmes touchent une retraite inférieure de 300 €, à celles des hommes.**

Mais l'Education Nationale a décidé de faire de l'égalité son cheval de bataille. Cette année, les enseignant·es du premier degré devaient suivre une formation "égalité filles-garçons" en Ardèche. Dès le début, il a été annoncé que les filles sont meilleures en sciences que les garçons jusqu'à la fin du CP, ensuite, l'écart se creuse d'année en année. La faute incombe aux enseignants, à leurs préjugés et à leur façon d'enseigner et de solliciter les élèves. La réunion a atteint son paroxysme lorsque les formateurs ont avoué que la France avait besoin d'ingénieur·es, et donc de femmes, que notre économie en avait besoin ! Il faut pousser les filles à suivre les filières scientifiques !

Nous ne parlons pas de la même *égalité*...

8 mars 2026 : Journée internationale des droits des femmes

■ Le 8 mars 2026, la Journée internationale des droits des femmes est l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental, mais aussi un combat toujours d'actualité.

Cette journée rend hommage aux luttes passées et présentes menées par des femmes du monde entier pour la reconnaissance de leurs droits, leur dignité et leur liberté.

Depuis plus d'un siècle, des avancées majeures ont été obtenues dans de nombreux domaines tels que l'éducation, le travail, la participation politique ou encore l'accès aux soins. Pourtant, les inégalités persistent. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes continuent de faire face à des discriminations, à des violences, à des inégalités salariales et à un accès limité aux responsabilités et aux opportunités.

Le 8 mars n'est donc pas seulement une journée de célébration, mais aussi un moment de réflexion et de mobilisation. Il invite chacune et chacun à s'interroger sur son rôle dans la construction d'une société plus juste et plus inclusive. Promouvoir l'égalité, c'est lutter contre les stéréotypes, soutenir l'émancipation des femmes et garantir le respect de leurs droits, partout et pour toutes.

En 2026, cette journée rappelle que le progrès collectif passe par l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ensemble, continuons à faire entendre les voix des femmes, à valoriser leurs contributions et à œuvrer pour un avenir où l'égalité ne sera plus un objectif, mais une réalité.

8 mars : l'égalité femmes-hommes, une urgence sociale et psychologique

Chaque 8 mars, la Journée internationale des droits des femmes nous rappelle une évidence trop souvent réduite à un slogan : l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité. En tant que psychologue-sexologue et représentant syndical, je constate quotidiennement que les inégalités sociales, économiques et professionnelles ne sont pas seulement des constats statistiques. Elles produisent des effets psychiques profonds, durables, et bien souvent invisibles.

Les opposants à l'égalité femmes-hommes ironisent parfois :

« L'égalité est partout aujourd'hui, que reste-t-il encore à changer ? »

La réponse est simple : **beaucoup**. Certes, l'égalité a connu des avancées incontestables au siècle dernier. Mais sa maturation est loin d'être achevée. Dans certains domaines, elle ne fait même que commencer.

Comment, par exemple, parler d'égalité face aux chiffres concernant la charge mentale ? Plus de la moitié des femmes en couple **(55 %) estiment que la charge mentale du quotidien repose principalement sur elles**, contre seulement **(18 %) des hommes** (source : MGEN). **Anticiper, organiser, planifier, penser pour les autres :** ce travail invisible pèse lourdement sur la santé globale des femmes.

Les conséquences psychologiques, physiques et sexuelles sont nombreuses : fatigue psychique chronique, impression d'être constamment en alerte, anxiété liée à la peur de l'oubli, épuisement émotionnel comparable à un burn-out professionnel, troubles du sommeil, douleurs musculosquelettiques, affaiblissement du système immunitaire, baisse de l'estime de soi lorsque ce travail n'est ni reconnu ni valorisé. À cela s'ajoutent une diminution du désir sexuel, une difficulté à se rendre disponible au plaisir, du ressentiment dans le couple et un déséquilibre relationnel persistant où l'un organise et porte pendant que l'autre *« aide »*.

Certes, les hommes participent aujourd'hui davantage aux tâches domestiques que les générations précédentes. Mais toutes les études convergent : l'inégalité demeure. Même lorsque la répartition des tâches semble équitable, la charge de coordination, de supervision et d'anticipation repose encore majoritairement sur les femmes. L'égalité logistique ne suffit pas à effacer la charge mentale.

Il est d'ailleurs probable que les **(45 %) de femmes ne déclarant pas souffrir de ce déséquilibre** en subissent pourtant les effets sans en avoir pleinement conscience. Dans ma pratique clinique, j'ai rencontré un nombre significatif de femmes découvrant tardivement ce décalage, tant il est intégré comme « normal ».

Ce constat s'étend au travail émotionnel, concept bien identifié par les recherches féministes. **Environ (70 %) des femmes déclarent être la principale « *soignante émotionnelle* » du couple :** gestion des émotions, écoute, régulation des conflits, organisation des relations sociales, préoccupation constante du bien-être affectif de l'autre. Autrement dit, elles accomplissent une part du travail normalement dévolue aux professionnels de la santé mentale : prêter leur appareil psychique.

Contrairement aux idées reçues, « *faire la psy* » n'est pas un don naturel gratuit. C'est un travail réel, énergivore, qui s'ajoute aux autres charges déjà existantes, et dont les effets délétères sur la santé sont majeurs.

Il serait possible d'évoquer encore bien d'autres inégalités : violences psychologiques, physiques et sexuelles, charge mentale liée à la parentalité, grossesse, injonctions contradictoires, discriminations professionnelles. La liste est longue et non exhaustive.

Pour ma part, la simple lecture de ce que les femmes portent davantage m'épuise déjà. Alors imaginer le vivre, chaque jour, tout au long d'une vie…

Sans prétendre faire la révolution, prenons au moins collectivement conscience que la balance de l'égalité femmes-hommes n'est toujours pas à l'équilibre.

À nos mères, sœurs, cousines, collègues, camarades, filles.
La lutte continue.

Loïc Galès
Représentant syndical – Hôpital Sainte-Marie, Privas
Psychologue clinicien et sexologue thérapeute de couple Spécialisé dans l'équilibre relationnel femmes-hommes

Note juridique d'Unir Agir
Index égalité : ce qu'il faut savoir pour 2026

Alors qu'une refonte de **l'index égalité professionnelle** est envisagée pour 2027.

Une obligation qui n'est pas nouvelle mais qui revient chaque année pour les entreprises qui comptent au moins 50 salarié.es et qui doivent mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au regard d'indicateurs.

Chaque année, les informations doivent être transmises à l'administration (Inspection du travail DREETS), au CSE (doit être mis à disposition dans la BDESE) et les mentionner sur le site Internet de l'entreprise. L'absence de mise à disposition de ces informations constitue un délit d'entrave et une pénalité financière est également encourue par les employeurs qui ne respectent pas leurs obligations concernant l'index (7 500 euros d'amende) que l'on peut faire reconnaître en justice.

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale qui doit intervenir d'ici à juin 2026, une refonte de l'index a été annoncée pour 2027. La mise en place de nouveaux indicateurs, pour la plupart automatisés via la DSN (déclaration sociale nominative), et d'amendes administratives plus dissuasives en cas de non-respect des obligations est envisagée.

Tout est réglementé par les articles ***L1141-1*** à ***L1146-3*** *du code du travail.*

la cgt
STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL. AGISSONS !
egalite-professionnelle.cgt.fr

Les dates à retenir :

- **Mardi 3 mars**
  Privas : l'USR organise son CD à partir de 9h30 à la Maison des syndicats de Privas.
  Dès 14h30 Conférence sur la Sécurité sociale animée par D. Blache (ancien responsable confédéral). La conférence est ouverte à toustes les retraité·es sont les bienvenu·es.
- **Dimanche 8 mars 2026**
  Le Cheylard : l'UL CGT organise une grande mobilisation pour la journée internationale des luttes pour les droits des femmes avec : manifestation, concerts, tables de presse.
- **Jeudi 26 mars 2026**
  Congrès USDSAS : le congrès aura lieu à Saint-Jean-le-Centenier.
- **Jeudi 2 avril 2026**
  l'UL CGT Annonay organise un repas fraternel à Vion.

- **Dates à venir :**
- **Congrès UL CGT Le Teil**
- **Congrès UL CGT Tournon**

Contre le Génocide à Gaza, pour une Palestine libre et indépendante du Jourdain à la mer !

Rendez-vous :

Chaque semaine pour faire entendre la voix des peuples et non celle des états !

- **Aubenas**
  11h Agora.
  Tous les samedis.
- **Privas**
  17h30 esp. Imbert.
  Tous les vendredis.
- **Annonay**
  Tous les quinze jours.
- **Die**
  17h Devant la cité scolaire
  Tous les jeudis.
- **Montélimar**
  18h30 devant la Gare.
  1er vendredi du mois.
- **Crest**
  17h30 sur le pont Mistral
  Tous les jeudis.
- **Valence**
  11h pl. Porte Neuve
  Toutes les 2 semaines.

TETRA MEDICAL Annonay : Quand le capitalisme industriel empoisonne des travailleuses, des travailleurs, des futures mamans et leurs enfants Nés TETRA au nom du profit.

■ Après avoir déposé le bilan en 2022, la direction et ses sbires ont tourné la page, laissant derrière eux des familles en souffrance, des ouvrières et des ouvriers marqué·es dans leur chair, des enfants touchés avant même de naître, et une responsabilité industrielle qui cherche encore à s'échapper.

Trois enfants **Nés TETRA** ont été officiellement reconnus victimes : un lien a été établi entre leurs atteintes et l'exposition de leurs mères enceintes à l'oxyde d'éthylène. D'autres dossiers avancent, suivis par la ténacité de **Maître François Lafforgue**, qui défend ces vies brisées depuis le début.

Et il faut le dire clairement : **ce n'est pas à notre Sécurité sociale de payer les dégâts**. La solidarité nationale n'a pas à réparer ce que des responsables industriels ont provoqué.

Ceux qui ont mis en danger des centaines d'ouvrières et d'ouvriers doivent assumer leurs responsabilité, en justice, en réparation intégrale. **Hier, à Annonay, c'était l'amiante ; aujourd'hui, c'est l'oxyde d'éthylène**. Les produits changent, les douleurs se ressemblent ; le mécanisme reste le même : le profit d'abord, la vie après.

Pendant que des familles comptent leurs morts, d'autres comptent leurs dividendes. Mais jusqu'à quand ? Demain, ces fils et ces filles seront des adultes. Quelle génération voulons-nous leur transmettre ? Celle où la rentabilité passe avant la vie ? Celle où la santé compte moins qu'un bilan comptable ? Celle où les dirigeants et leurs sbires se cachent derrière des murs juridiques pour ne pas regarder en face celles et ceux qu'ils ont détruit·es ?

Leur avenir doit être reconstruit : par la reconnaissance pleine, par la réparation intégrale, par le suivi médical à vie, par l'accès aux soins et par une vérité qui ne doit plus être étouffée.

Ce combat ne s'arrête pas aux portes d'un tribunal : il continue tant que des mères ne dorment pas, tant que des enfants portent les stigmates, tant que des ouvrières paient le prix de ce qui aurait pu et dû être empêché. Ce combat est pour les vivantes, pour les vivants et pour celles et ceux qui ne sont plus là : pour que jamais on n'oublie que derrière les chiffres, les bilans et les profits, il y a des vies.

Pour plus d'informations, vous retrouverez toutes ces sources sur le site en scannant le qr code ci-dessous :

- **Ardèche : d'anciens salariés de Tetra Médical intoxiqués dans le laboratoire ?** Reportage fr3 4min
- **Tetra Médical: Les salariés intoxiqués à l'oxyde d'Ethylène, un gaz cancérigène** Reportage Fr3 4min10
- **l'audience du mardi 27 février au tribunal des prud'homme d'Annonay** Reportage Fr3
- **Le scandale Tétra Médical** vidéo de l'UL CGT Annonay
- **Tétra Médical : des enfants malades d'ex-salariées reconnus victimes de l'oxyde d'éthylène et indemnisés** Article France bleu
- **Cancers et malformations : en Ardèche, des ouvriers dénoncent un scandale sanitaire** Article de Reporterre
- **Ouvrière en lutte pour leur santé et celle de leurs enfants** Article Axelle
- **Tétra Médical à Annonay : "tout le monde a été exposé au gaz", 152 ex-salariés devant les prud'hommes** Article France bleu

ENSEMBLE : Actifs, actives et retraité·es

Le 6 novembre contre l'austérité !

■ Le 6 novembre les retraité.es des organisations CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRES, FGR-FP et des associations LSR, ENSEMBLE et solidaires ont manifesté parce qu'iels s'opposent au projet de budget de financement de la Sécurité sociale du 1er Ministre LECORNU et refusent d'être sa cible privilégiée.

Ces mesures vont conduire à une augmentation de la cotisation pour les assuré.es. Or 700 000 retraité.es n'ont pas de complémentaire santé et 1 millions 600 000 ne se soignent plus ou peu !

Par ailleurs 60% des retraité-es ont une pension inférieure au SMIC. 31% ont moins de 1 000 € par mois, 11% sont en situation de pauvreté avec moins de 790€ par mois pour vivre. Il faut prendre du recul pour les valeurs moyennes et médianes qui ne donnent qu'une approche et éclipsent celles et ceux qui sont bien en dessous !

D.M.

Dans le contexte de crise politique, économique et sociale inédite, dont Le Président Macron est le seul responsable ; gouvernement et patronat entendent faire supporter aux salarié.es, aux privé.es d'emploi et aux retraité·es un budget d'austérité et d'injustice sociale au motif des déficits, de la dette publique, des dépenses de santé plus importantes notamment parmi les retraité.es etc.

En plus du gel des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, décidé par le patronat alors que ses caisses ont des réserves pour 12 mois de pension et qu'il préfère acheter pour plus de 3, 6 millions d'actions dans des entreprises d'armement, le gouvernement entend amplifier les mesures anti sociales contenues dans le PLFSS :

- **Gel des pensions** en 2026, poursuite de l'année blanche,
- **Sous indexation** des pensions minorées de 0,9% jusqu'en 2030,
- **Gel du barème** de l'impôt,
- **Suppression** des 10%,
- **3 000 suppressions d'emplois** de fonctionnaires,
- **Remise en cause du statut des ALD**, (affection longue durée)
- **Transfert des prestations de la Sécurité sociale** vers les complémentaires santé qui devront verser une contribution de 1 milliard.

FRONT POPULAIRE
QUAND LA LUTTE CHANGE TOUT

Commandez sur nvo.fr
Numéro #16 - Hiver 2026

LA VIE OUVRIÈRE
Soutenez une presse syndicale indépendante et engagée
5 €/mois
Je m'abonne

Renouvellement des conseillers prudhommaux

■ L'union départementale CGT Ardèche a procédé en ce début d'année 2026 au renouvellement des mandats des conseillers prudhommaux.

La juridiction prud'hommale, est une institution dont la légitimité et le caractère impartial sont apportés par sa nature paritaire.

L'impartialité se crée à partir du débat, de la confrontation, entre conseiller·es représentant·es les employeur·ses, et conseiller·es représentant·es les salarié·es, pour aboutir à une décision de justice.

Le mandat de conseiller·e prud'homal·le trouve son sens essentiellement dans sa dimension syndicale.

Ces derniers doivent s'inscrire dans le cadre de nos orientations : « Charte de l'élu et mandaté ».

Dans ce cadre, le lien entre les conseillers, les **UL** (Unions Locales) et l'**UD** (Union Départementale) se doit d'être constant, dans un échange et un aller-retour permanent.

Du conseiller·e du salarié·e au conseiller·e prud'homal·le en passant par l'accueil syndical·e et/ou juridique et le défenseur·se syndical, chacun·e doit s'informer et se former.

Les Conseils des Prud'hommes d'Aubenas et Annonay sont constitués d'une section Industrie, d'une section Agriculture (Aubenas), d'une section Commerce, d'une Section activités Diverses et d'une section Encadrement (cadres).

Nous sommes majoritaires dans les collèges salariés suite aux élections professionnelles dans les différentes entreprises du territoire ardéchois qui nous octroient une représentativité favorable.

Les camarades cité·es ci-dessous ont répondu favorablement à l'appel à candidature de l'UD pour être conseiller·e prud'hommal·le.

Pour certaines et certains c'est un renouvellement de mandat tandis que pour d'autres, à travers ce premier mandat c'est une nouvelle responsabilité et les camarades du DLAJ seront là pour les accompagner.

Nous les remercions pour leur engagement et leur militantisme.

CPH ANNONAY :
Section Industrie : Valérie PIROUD, Brigitte BLACHIER, Embarek BARDECHE.
Section Commerce : Valérie REYNIER, Michel VINSON.
Section Activités diverses : Voiba ZOUBIR, Akin CHEBOUKI.

CPH AUBENAS :
Section Industrie : Alain Di Pirro, Guillaume RAVERDY.
Section Commerce : Pascal PELLORCE, Mélanie CHALIGNE.
Section Activités diverse : Annie CHAPPELET, Carole LAURENT, Aicha ZOUNTAR.
Section Agriculture : Laurent CONROZIER.
Section Encadrement : Nans BREYSSE

Renouvellement des mandats des administrateurs dans les caisses locales de la Sécurité sociale

■ L'Union Départementale a désigné des militants sur les mandats CAF, CPAM et URSSAF. Le comité régional a désigné les mandaté·es dans les CARSAT et les URSSAF régionales. Ces mandats interprofessionnels ont une durée de 4 ans.

Dans chaque caisse, **2 titulaires et 2 suppléant·es** ont été nommés pour représenter la CGT et ses syndiqué·es. Ces mandats sont essentiels à la fois pour la reconquête par les travailleurs et travailleuses de la Sécurité sociale, pour l'intérêt général et pour la syndicalisation à la CGT.

Les mandaté·es sont les représentant·e·s de ces travailleurs et travailleuses au sein des caisses : ils / elles peuvent suivre les dossiers, informer leurs collègues et camarades, ils / elles peuvent faire remonter les besoins du territoire et influer pour la mise en place des services de proximité. Parce qu'ils /elles participent à la définition des besoins sociaux et à la construction de la réponse à ces besoins, ces mandats sont loin de n'être que des mandats techniques, ils sont avant tout politiques.

Pour s'impliquer dans la gouvernance les organisations syndicales et associations doivent se positionner sur les postes de présidence, de vice-présidence des conseils et commissions.

Les camarades mandaté·es se sont présentés pour garantir une représentation forte de la CGT dans la gestion de la Sécurité sociale. Lors des réunions préparatoires, nous avons proposé de mettre en place une coordinatrice ou un coordinateur des mandaté·es sécu CGT afin de faire le point entre eux et les membres de la CE de l'UD. Isabelle Rousset a accepté d'être coordinatrice.

Il a été décidé de mettre en place un fonctionnement permettant que aux suppléant·es de siéger en alternance avec un titulaire, ce qui permet un meilleur partage des connaissances et des prises de responsabilités.

Les camarades cité·es ci-dessous ont répondu favorablement à l'appel à candidature de l'UD pour être administrateur·rices dans les caisses locales de la Sécurité Sociale.

Pour certaines et certains c'est un renouvellement de mandat pour d'autres cela est un premier mandat, les camarades suivront une formation au mois de mai afin d'être outillé pour mener à bien leur mandat.

Nous les remercions pour leur engagement et leur militantisme.

Mandaté-es CGT à l'URSSAF :
Titulaires : Alain DI PIRRO, Isabelle ROOUSSET ; **Supléant-es :** Aurélien GUICHET, Flora MOLIN.

Mandaté-es CGT à la CAF :
Titulaires : Joel RAFFARD, Valérie De FIGUEIREDO ; **Supléant-es :** Céline ABSIL, Brice HASTEY.

Mandaté-es CGT à la CPAM :
Titulaires : Voiba ZOUBIR, Aurélien GUICHET ; **Supléant-es :** Cécile AOUSTET, Alain DI PIRRO.

Verrerie de Labégude : Quatre mois de grève, une détermination intacte

Depuis maintenant quatre mois, les salarié·es de la verrerie de Labégude, fleuron ardéchois du groupe Owens-Illinois (O-I), tiennent une grève d'une heure par jour, un mouvement rare par son ampleur et sa constance. Une mobilisation qui ne faiblit pas, bien au contraire : elle s'amplifie, s'organise et rassemble toujours plus largement.

Une usine vitrine… mais des salarié·es déconsidéré·es

Labégude est régulièrement présentée comme l'une des usines les plus performantes du groupe. Pourtant, cette excellence repose sur l'engagement quotidien et la technicité des verriers.

Et pourtant : suppression de la prime de performance et perte d'environ 3 000 € par an pour chaque verrier·e., augmentations individuelles quasi nulles, générales très faibles, machines vieillissantes, manque d'entretien, sous-effectifs chroniques; Une direction qui, au lieu de négocier, tente d'imposer une « primette » de 100 € conditionnelle, à prendre ou à laisser.

Les salarié·es ne s'y trompent pas : la reconnaissance doit suivre la réalité du travail, pas arriver en miettes.

Quatre brigades sur cinq en grève

70 % de grévistes, 4 brigades sur 5 mobilisées. **Chaque jour, une heure d'arrêt de travail.** Au total, des arrêts de production de 4 à 8 heures par semaine.

Loin de s'essouffler, le mouvement a redoublé de force depuis la fameuse « réunion » de décembre, où la direction a tenté de faire valider un accord en 24 heures, sans vraie négociation et sans répondre aux revendications.

Les revendications : simples, légitimes, finançables

Les salarié·es ne demandent ni privilèges ni cadeaux, mais : le rétablissement d'une prime d'excellence, indexée sur les augmentations générales, pérenne, sans conditions ; des salaires décents au regard des performances reconnues du site ; des moyens humains et techniques pour travailler correctement et en sécurité ; un accord écrit, opposable, engageant réellement la direction.

Le coût total des revendications ? Environ 100 000 € par an pour 70 salarié·es. Soit à peine deux jours de production de la verrerie.

Une direction qui temporise, une base qui s'organise

À chaque fois que les salarié·es ont fait un pas, la direction a répondu par des promesses vagues, des délais intenables ou des manœuvres visant à briser l'unité.

Mais il y a un point que la direction d'O-I sous-estime : quand les verriers de Labégude se serrent les coudes, ils ne lâchent rien.

La CGT le rappelle : « *Nous voulons négocier, mais pas sous la pression, pas dans l'urgence, et pas sans garanties.* »

Un territoire qui regarde la verrerie

La verrerie n'est pas seulement un site industriel : c'est un pôle d'emploi majeur, un savoir-faire séculaire, un acteur structurant du bassin d'Aubenas.

Sa vitalité, ses postes, ses compétences concernent tout le territoire.

C'est aussi, il faut le rappeler, l'un des premiers secteurs du bassin à avoir conquis la liberté syndicale, dès la fin du XIXe siècle.

Sans en faire un étendard, la continuité est frappante : à Labégude, chaque génération de verriers a défendu le travail, la dignité et le collectif.

Celle de 2025-2026 ne fait pas exception.

Nous ne lâcherons pas

Les salarié·es de Labégude ont montré leur patience. La balle est désormais dans le camp de la direction. Ce qu'ils demandent est juste, réaliste et mérite d'être obtenu.

Parce que le travail doit être reconnu ; parce que la dignité ne se négocie pas à 24 heures ; parce que l'unité des verriers fait la force du territoire.

La grève continue. La détermination aussi.

Mais il y a un point que la direction d'O-I sous-estime : Quand les verriers de Labégude se serrent les coudes, ils ne lâchent rien.

Menace de fermetures de plusieurs bureaux de poste en Ardèche

■ La poste participe activement à la désertification de nos territoires ruraux, et à la destruction du dernier service public encore existant dans nos villages ardéchois.

La **poste** participe activement à la désertification de nos territoires ruraux, et à la destruction du dernier service public encore existant dans nos villages ardéchois.

Sur les territoires particulièrement isolés que sont ceux du département de l'Ardèche, vont se voir encore un peu plus mis à l'écart en termes de services publics. Après les fermetures de plusieurs trésoreries et gendarmeries, un autre pan de nos services publics s'apprête à contribuer à **la désertification de notre secteur : La Poste.**

Depuis des années **La Poste**, usae des mêmes stratagèmes que Orange en son temps en **diminuant les horaires d'ouverture et contribue activement à la désertification de nos territoires ruraux** en fermant ses bureaux au gré de ses différentes réorganisations, qui n'ont pour seuls but que de détruire les emplois.

En termes de service bancaire postal, le plateau ardéchois est particulièrement impacté, à la suite des différentes fermetures sur le secteur : les usager·es en fonction de leur lieu de résidence peuvent facilement se trouver dans l'obligation de parcourir entre 50 et 90 km pour rencontrer un conseiller financier.

Ce n'est pas mieux pour les services de distribution postale du courrier, avec là aussi des fermetures de bureaux qui éloignent un peu plus les usager·es des centres de diffusion postaux et des services courriers : **En effet, pour l'envoi d'un pli, dans l'urgence il n'est pas rare de parcourir 20 à 30 km aller et autant pour le retour.** Et la notion d'urgence pour cette entreprise publique n'existe plus vraiment avec la disparition du timbre rouge distribué alors en J+1, et une distribution du courrier effectué un jour sur deux avec la fameuse distribution pilotée. Le respect du service susceptible d'être rendu à l'usager·e n'existe plus vraiment, la priorité étant donnée aux gros donneurs d'ordre que sont les professionnel·les.

Un service en mode dégradé et un éloignement géographique des bureaux de la population n'empêchent pas pour autant **l'augmentation incessante du timbre** qui culmine depuis le 1er janvier dernier à 1.52 euros, et avec une **augmentation générale des produits courrier de 7.4%** : il faut bien financer le futur **parachute doré** de la **nouvelle présidente du groupe La Poste** qui sera d'un montant de **900.000 euros**.

En Ardèche, nous avons assisté à l'automne dernier à la fermeture du bureau de poste de Saint-Sauveur-de-Montagut pour déplacer les facteurs au Cheylard ou à la Voulte-sur-Rhone, les obligeant ainsi à effectuer des hauts le pieds[1] à vide allant de 50 à 100 km : Pour la poste le réchauffement climatique n'existe pas apparemment et la montée du prix de l'essence n'est pas un problème. Dans sa politique de destruction de l'entreprise et de la société, La Poste ne compte bien évidement pas en rester là, et d'autres bureaux de poste sont dans le viseur.

A travers ces politiques destructrices en matière d'emplois, de services publics et d'environnement, La Poste dans la continuité du gouvernement, main dans la main avec le patronat soutenu par l'extrême droite, contribue à l'éradication des liens historiques et emblématiques de la société française en matière de solidarité, de justice pour tous les citoyens et de liberté de communication notamment. Tout en participant à la destruction de l'environnement, par son empreinte carbone de plus en plus élevée en raison de sa stratégie d'etrprise fortement polluante, La Poste attaque également le pouvoir d'achat de ses salarié·es, déjà payé au rabais. Tout comme elle impacte les frais à ses usagers pour se rendre dans un bureau de poste pour régler un timbre toujours de plus en plus onéreux.

La poste a véritablement décidé de sacrifier notre territoire sur l'hôtel de la productivité.

- Le tract de Fapt CGT 07 : **Ne laissons pas fermer nos bureaux de poste ! Fermeture de la plateforme courrier de St Sauveur de Montagut**

- Le communiqué de presse de l'UL CGT Le Cheylard : **CP sur la fermeture des bureaux de poste sur le secteur du Cheylard**

Le tract et le CP sont disponible sur le site internet de l'UD CGT 07 en scannant le QR code ci-dessous.

1) Le **haut-le-pied** (HLP) est une expression utilisée en transport ferroviaire et routier désignant tout déplacement non commercial d'un véhicule sur le réseau. Un parcours haut-le-pied est donc contre-productif puisqu'il n'apporte aucune recette commerciale, tout en générant des coûts de fonctionnement (consommation de carburant, rémunération des agents...).

IHS-CGT 07 : Les débuts du réseau téléphonique ardéchois

■ Logiquement c'est la cité industrielle d'Annonay qui la première se dote du téléphone en 1893. En 1896, la ville finance elle-même une ligne directe avec la ville de Lyon. Par ailleurs, la ville est reliée à Vanosc et aux localités ligériennes de Saint-Julien-Molin-Molette et Bourg-Argental. En 1902, le département de l'Ardèche rembourse à la commune d'Annonay, les 43.000F d'avance initiale, et l'intègre, ainsi que Vanosc, dans le réseau téléphonique départemental.

Auparavant, en 1898, le préfet de l'Ardèche avait proposé la création d'un réseau départemental. Il privilégiait alors les chefs lieu de canton, comme pour le télégraphe (30 auparavant). 30 communes vont se positionner favorablement à ce projet. Afin de diminuer les couts, la ligne directe entre **Privas et Lyon** sera temporairement abandonnée au profit d'un transit des appels par **Annonay**. Les communes éloignées seront exclues du projet. Le financement du réseau sera rapidement remboursé grâce aux recettes générées par l'essor rapide des communications. Ce qui permettra l'intégration rapide de nouvelles communes, et la réouverture de la ligne directe **Privas Lyon.**

Dans la vallée du Rhône, d'autres villes sont reliées au réseau avant le projet départemental. Ce sera le cas de **Tournon**, qui dès **1899** bénéficiera de la ligne drômoise reliant **Tain-L'hermitage à Romans**, avant de rejoindre le réseau ardéchois en **1902**.

A viviers, c'est grâce à une avancée privée de 5 100F effectuée par Mr De Lafarge que la commune est équipée du téléphone. La ligne qui part de la gare de **Châteauneuf-du-Rhone** et emprunte le pont entre les deux localités, répond parfaitement aux besoins du cimentier local mais pas forcément aux besoins des particuliers. Aussi, et avec quelques années de retard, la commune se ralliera-t-elle au projet départemental.

Les circuits ossatures **Privas-Annonay** par **Tournon** et **Privas-Largentière par Aubenas** seront opérationnels dès le **10 aout 1901**. Les travaux des lignes secondaires au départ de ces 5 villes pourront alors débuter.

Dans le secteur **d'Annonay**, les intérêts économiques sont des vecteurs du développement. En 1903, **Saint-Désirat et Andance**, communes productrices de primeurs et de fruits générant de nombreuses expéditions font parties des pionniers. À l'inverse, **Sarras** refuse considérant le télégraphe installé depuis peu suffisant. Ailleurs sur le bassin annonéen, la diffusion est progressive : **Villevocance** (1904), **Vocance**, **Saint-Marcel lès Annonay** et **Limony** (1910), **Saint-Julien-Vocance** (1911) et **Davézieux** 1920).

En 1899, **Saint-Alban-d'Ay** en lieu et place du téléphone, demande la création d'un bureau de poste avec son facteur receveur. Le village attendra le téléphone jusqu'en 1920. A **La Louvesc**, l'hôtellerie et le pèlerinage engendrent des besoins de communication importants et le téléphone arrive le 1er janvier 1904.

A l'opposé, deux raisons expliquent le refus initial de Satillieu : son caractère essentiellement agricole et l'importance de la contribution demandée à la commune par rapport à celle de **La Louvesc**. Grâce à la baisse substantielle du cout et l'aide de M Gleizal, industriel, l'installation s'effectuera en même temps qu'à **La Louvesc**.

Au départ de **Tournon**, les localités de **Saint-Victor et Saint-Félicien**, volontaires de la première heure, sont équipées dès décembre 1903, juste après celles de **Saint-Agrève et Lmastre** reliées au mois d'octobre. La ligne sera par la suite prolongée vers **Le Chambon-de-Tence** (43) en 1912.

St Péray hésite un temps car elle souhaite une ligne directe avec **Valence** plutôt qu'avec **Tournon**. Cette situation retarde légèrement l'établissement des lignes vers **Vernoux** (1905), **Alboussière** (1908), **Boffres** (1909) et **Soyons**. Pour rattraper ce retard, le conseiller général local redouble d'efforts et obtient le téléphone pour **Cornas** (1912) et **Toulaud** (1913).

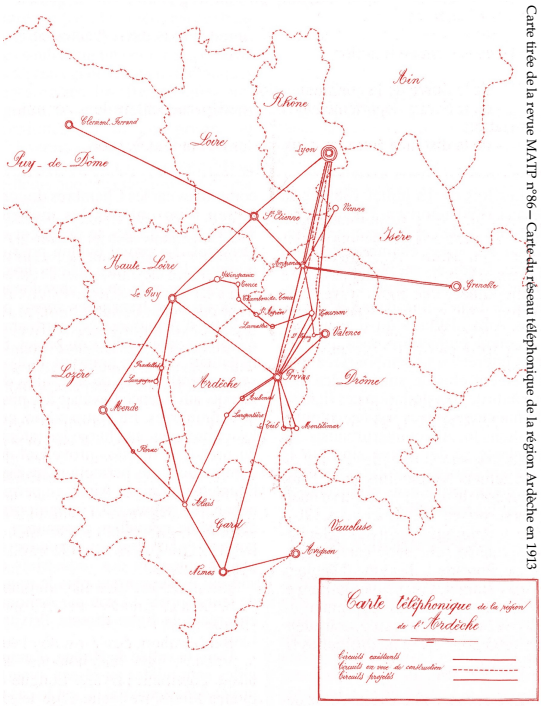

Carte tirée de la revue MATP n°86 – Carte du réseau téléphonique de la région Ardèche en 1913

Lectures

■ ***Apocalypse 2032,*** **M. Sylverouge,** édition Atramenta, janvier 2026

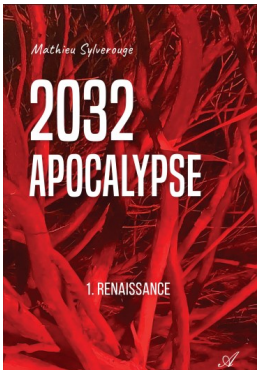

Notre camarade **Mathieu Sylverouge** nous offre un roman d'anticipation aussi incisif que nécessaire. Dans une France de 2032 tombée aux mains d'un parti fasciste, il décrit l'anéantissement des libertés et des droits sociaux. L'histoire se déroule autour de Montélimar, ce qui rend le récit encore plus glaçant. Au cœur du roman : Romain, ancien militant devenu complice du régime, qui se réveille et décide de résister par l'écriture d'un manifeste.

Ce livre nous interroge directement en tant que syndicalistes : que faisons-nous aujourd'hui pour empêcher que cette fiction devienne réalité demain ? Face à la progression de l'extrême droite, c'est un outil de réflexion collective indispensable.

Commande papier :
https://mathieusylverouge.com/

Gratuit par choix de l'auteur :
https://mathieusylverouge.com/2032-oeuvre-compete-gratuite/

Vous êtes adhérent CGT ?
Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants CGT à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.
Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

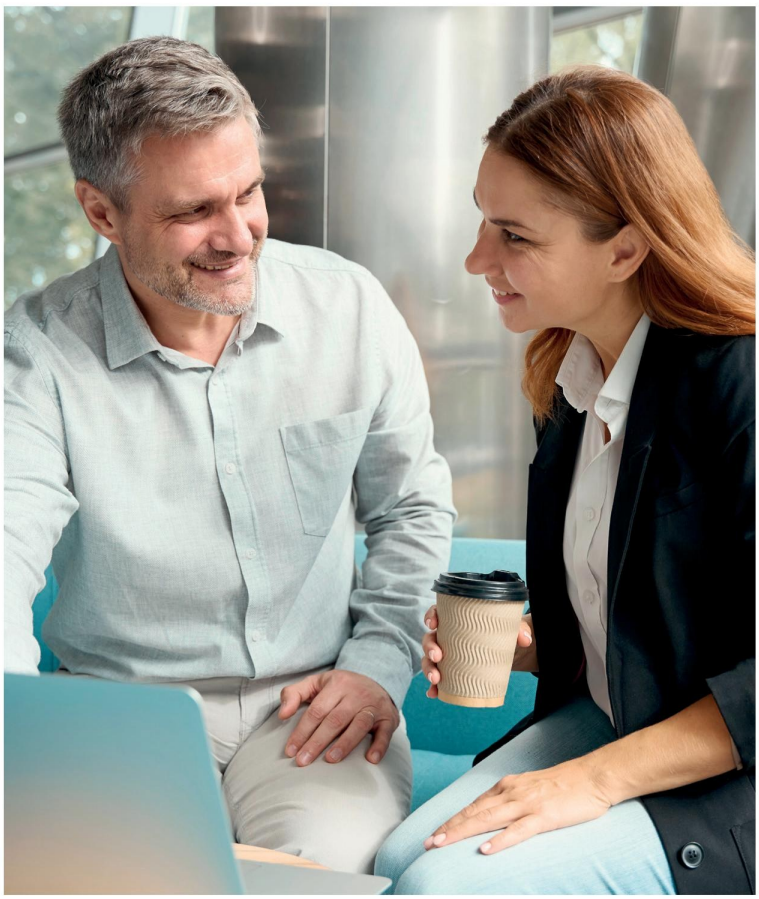

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (perte de salaire (1), invalidité (2), incapacité permanente (3), décès)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la CGT sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.
(1) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(2) Taux d'invalidité supérieur ou égal à 5% retenu par le médecin expert.
(3) Incapacité permanente à partir de 66%.
Crédit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.